

ARRÊTÉ PERMANENT N°32/2023

AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC au titre de l'Accessibilité et de la Sécurité d'un établissement recevant du Public délivrée par le Maire

Autorisation de Travaux n° AT 028 140 2300003	Déposée le : 31/03/2023
Commune :	ÉPERNON
Nom de l'établissement :	ESPACE CULTUREL LES PRAIRIALES
Adresse :	21 Avenue de la Prairie
Classement :	- Catégorie : 2 ^{ème} – Type L-N-X
Nature des travaux :	Aménagement

Le Maire de la commune d'Épernon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212- 2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles R.123-48 et R.123-49 ;

Vu l'avis *favorable* assorti de prescriptions, émis le 13 septembre 2023 par la sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'avis *favorable* assorti de prescriptions, émis le 15 juin 2023 par la sous-commission départementale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les travaux de construction et d'aménagement susvisés sont autorisés.

ARTICLE 2 :

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris en respectant les prescriptions émises par la sous-commission de sécurité incendie et la sous-commission pour l'accessibilité des personnes handicapées dans leurs rapports ci-joint annexés.



ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise pour notification à :

- *Le responsable de l'Etablissement.*
- *Le Préfet du Département d'Eure et Loir,*
- *Le Commandant de Brigade de gendarmerie,*
- *Service de la police municipale,*
- *Centre de Secours d'Épernon.*

Fait à Épernon, le 03 octobre 2023



Le Maire
François BELHOMME

Date de publication en ligne : 03 octobre 2023
Auteur : François BELHOMME- Le Maire